

## **RÈGLEMENT DE SÉJOUR – ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**

---

Le présent règlement s'applique à tous les enfants inscrits aux différents séjours organisés par la commune de Pollestres.

L'inscription d'un enfant vaut acceptation pleine et entière du présent règlement par l'enfant et son représentant légal.

### **Article 1 – Objet**

Le présent règlement a pour objet de définir les règles de fonctionnement, de sécurité et de vie collective applicables aux enfants participant au séjour organisé par la commune.

### **Article 2 – Règles de vie collective**

Les enfants doivent adopter un comportement respectueux envers :

- les autres participants,
- l'équipe d'encadrement,
- toute personne intervenant auprès du groupe ou à proximité
- les locaux et lieux d'hébergement,
- le matériel mis à disposition.

Ils doivent également respecter les consignes de sécurité et les règles de fonctionnement définies par l'équipe d'animation.

Tout comportement inadapté, notamment :

- violence physique ou verbale,
- non-respect des consignes de sécurité,
- dégradation de matériel,
- comportement perturbateur répété,

pourra entraîner une exclusion immédiate du séjour.

Dans ce cas, le représentant légal sera immédiatement informé et devra venir récupérer l'enfant sur le lieu du séjour dans les plus brefs délais. Les frais liés au retour anticipé resteront à la charge de la famille.

### **Article 3 – Santé et soins médicaux**

Les représentants légaux s'engagent à fournir toutes les informations médicales nécessaires concernant l'enfant (allergies, traitements, pathologies particulières).

En cas d'accident ou de problème de santé pendant le séjour, l'équipe d'encadrement pourra prendre toutes les mesures nécessaires, y compris :

- contacter un médecin,
- faire appel aux services d'urgence,

- faire hospitaliser l'enfant si la situation l'exige.

Les parents seront informés dans les plus brefs délais.

#### **Article 4 – Départ anticipé**

En cas de départ anticipé de l'enfant pendant le séjour, quelle qu'en soit la cause (maladie survenue pendant le séjour, demande de l'enfant ou décision de la famille), aucun remboursement ne pourra être accordé.

Le parent reste chargé d'assurer le transport.

#### **Article 5 – Annulation avant le départ**

Un remboursement pourra être accordé uniquement avant le départ du séjour, dans le cas où l'enfant est dans l'impossibilité d'y participer pour raison médicale.

La demande devra être accompagnée d'un certificat médical.

En l'absence de certificat médical, aucun remboursement ne sera effectué.

#### **Article 6 – Objets personnels**

Il est recommandé de ne pas confier aux enfants des objets de valeur (bijoux, téléphones, consoles, sommes d'argent importantes). Le parent doit vérifier le bagage de son enfant avant le départ et s'assurer qu'il ne contient pas d'objets interdits (substances illicites et objets dangereux). La commune décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels.

#### **Article 7 – Transport**

Dans le cadre du séjour, les enfants pourront être transportés par les moyens de transport utilisés par l'organisation (autocar, minibus, transports publics ou véhicules autorisés).

#### **Article 8 – Droit à l'image**

Dans le cadre des activités du séjour, des photographies ou vidéos peuvent être réalisées.

Dans le cas où un lien vous permettant d'accéder aux photos du séjour vous est communiqué, les familles s'engagent à ne pas les diffuser sur les réseaux sociaux.

#### **Article 9 – Acceptation du règlement**

La participation au séjour implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement associé au règlement de fonctionnement des structures d'accueil communal par l'enfant et son représentant légal.

**Engagement du représentant légal**

---

Nom et prénom de l'enfant : .....  
Date de naissance : .....  
Nom et prénom du représentant légal : .....  
Adresse postale : .....  
Téléphone : .....

Je soussigné(e), représentant légal de l'enfant, déclare avoir pris connaissance du présent règlement de séjour et m'engage à le respecter.

A ....., le .....

Signature du représentant légal  
( précédée de la mention « *Lu et approuvé* »)  
Signature :